

**DECLARATION D'INTERETS POUR LES EXPERTS DE
L'ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ, BUREAU
RÉGIONAL POUR LES AMÉRIQUES DE L'ORGANISATION MONDIALE
DE LA SANTÉ**

OPS



Organisation
panaméricaine
de la Santé



Organisation
mondiale de la Santé
BUREAU RÉGIONAL DES
Amériques

Pour résoudre les problèmes de santé dans le monde, l'OMS doit faire appel à des experts extérieurs qui **peuvent avoir des intérêts liés à leurs compétences**. Afin de garantir le plus haut degré d'intégrité et s'assurer la confiance du public dans ses activités, l'OMS exige que les experts siégeant à titre consultatif révèlent toutes circonstances susceptibles de donner lieu à un conflit d'intérêts potentiel lié au domaine d'activité dans lequel ils sont engagés.

Tous les experts assumant des fonctions de consultation doivent révéler toutes circonstances qui pourraient constituer **un conflit d'intérêts potentiel** (c'est-à-dire tout intérêt qui pourrait affecter, ou être raisonnablement perçu comme affectant, l'objectivité et l'indépendance de l'expert). Vous devez révéler dans le présent formulaire de déclaration d'intérêts (DI) tout intérêt financier, professionnel ou autre en rapport avec la question faisant l'objet de l'activité ou de la réunion à laquelle vous avez été invité à participer ou vous contribuez et tout intérêt qui pourrait être affecté par l'issue de la réunion ou de l'activité. Vous devez également déclarer les intérêts pertinents des membres de votre famille proche (voir définition ci-après) et, si vous les connaissez, les intérêts pertinents d'autres parties avec qui vous avez en commun des intérêts majeurs qui pourraient être perçus comme influençant indûment votre jugement (par exemple employeur, associé professionnel étroit, département ou unité administrative).

Veillez remplir ce formulaire et le renvoyer au Secrétariat de l'OMS si possible au moins 4 semaines, et au plus tard 2 semaines, avant le début de la réunion ou de l'activité. Vous devez également informer rapidement le Secrétariat de tout changement intervenu dans ces informations avant ou pendant la durée de cette réunion ou de cette activité. Tous les experts doivent remplir ce formulaire avant que leur participation à une activité de l'OMS puisse être confirmée. Veillez noter que le fait de ne pas remplir intégralement le formulaire ou de ne pas divulguer toutes les informations pertinentes dans ce formulaire peut, en fonction des circonstances, conduire l'OMS à décider de ne plus vous désigner à l'avenir pour participer aux organes consultatifs de l'OMS ou exercer une fonction de consultation auprès de l'Organisation.

Le fait de répondre affirmativement à une question figurant sur ce formulaire ne vous disqualifie pas automatiquement et ne limite pas automatiquement votre participation à une activité de l'OMS. Vos réponses seront examinées par le Secrétariat qui déterminera s'il y a effectivement conflit d'intérêts par rapport au sujet considéré. Cet examen débouchera sur l'une des issues énumérées au paragraphe suivant selon le cas (par exemple nature et importance des intérêts, chronologie et durée).

Le Secrétariat peut conclure qu'il n'existe aucun conflit potentiel ou que l'intérêt n'est pas pertinent ou est minime. Si toutefois un intérêt déclaré est jugé potentiellement ou clairement majeur, une ou plusieurs des trois mesures suivantes peuvent être appliquées pour gérer le conflit d'intérêts. Le Secrétariat i) autorise une pleine participation, en rendant public votre intérêt ; ii) ordonne une exclusion partielle (c'est-à-dire que vous serez exclu de la partie de la réunion ou de l'activité liée à l'intérêt déclaré et du processus de prise de décision correspondant) ; ou iii) ordonne l'exclusion totale (c'est-à-dire que vous ne pourrez participer à aucune partie de la réunion ou de l'activité).

Tous les intérêts potentiellement majeurs seront **divulgués** aux autres participants au début de l'activité et il vous sera demandé si un changement quelconque est intervenu. Un résumé de toutes les déclarations et mesures prises pour gérer tout intérêt déclaré sera **publié** dans les rapports et produits issus de l'activité. En outre, si l'objectivité de l'activité ou de la réunion à laquelle vous avez participé est mise en cause par la suite, le contenu du formulaire de déclaration d'intérêts que vous aurez rempli pourra être communiqué par le Secrétariat à des personnes extérieures à l'OMS, après que vous en ayez été informé, si le Directeur général considère qu'une telle divulgation est dans l'intérêt de l'Organisation. En remplissant le présent formulaire de déclaration d'intérêts, vous acceptez ces conditions.

Si vous n'êtes pas en mesure ou si vous ne souhaitez pas révéler les détails d'un intérêt pouvant constituer un conflit réel ou perçu, vous devez indiquer qu'un conflit d'intérêts peut exister et le Secrétariat pourra décider de vous récuser totalement pour la réunion ou l'activité concernée, après vous en avoir informé.

Nom :	
Institution :	
Courriel :	

Date et intitulé de la réunion ou de l'activité, y compris une description du sujet examiné (si plusieurs substances ou procédés doivent être évalués, l'organisateur de l'activité devra en joindre la liste) :

Veillez répondre à chacune des questions ci-dessous. Si la réponse à l'une quelconque des questions est « Oui », décrivez brièvement les circonstances sur la dernière page du formulaire.

Par « vous », on entend vous-même ou un membre de votre famille proche (c'est-à-dire votre conjoint (ou partenaire avec qui vous avez une relation personnelle étroite de nature similaire) et vos enfants). Par « entité commerciale », on entend toute entreprise commerciale, entreprise industrielle, institution de recherche ou autre entreprise dont le financement provient en grande partie de sources commerciales ayant un intérêt lié au sujet de la réunion ou de l'activité. On entend par « organisation » une organisation gouvernementale, internationale ou à but non lucratif. On entend aussi par « réunion » une série ou un cycle de réunions.

1. EMPLOI ET CONSULTATION

Au cours des quatre dernières années, avez-vous reçu une rémunération d' une entité commerciale ou autre organisation ayant un intérêt lié au sujet de la réunion ou de l' activité ?

- 1a Emploi Oui Non
- 1b Consultation, y compris services d'un conseiller technique ou autre Oui Non

2. SOUTIEN À LA RECHERCHE

Au cours des quatre dernières années, avez-vous, ou votre unité de recherche a-t-elle, reçu un soutien d'une entité commerciale ou autre organisation ayant un intérêt lié au sujet de la réunion ou de l'activité ?

- 2a Soutien à la recherche, y compris subvention, collaboration, parrainage, et autre financement Oui Non
- 2b Soutien non monétaire évalué à plus de US \$1000 au total (y compris matériel, installations, assistants de recherche, voyage payé pour se rendre aux réunions, etc.) Oui Non

Soutien (y compris honoraires) pour faire partie d'un groupe d'intervenants, donner des conférences ou prononcer des discours, ou dispenser une formation pour une entité commerciale ou une autre organisation ayant un intérêt lié au sujet de la réunion ou de l'activité ?

3. INTERETS EN MATIERE D'INVESTISSEMENTS

Avez-vous actuellement des investissements (d'une valeur supérieure à US \$5 000 au total) dans une entité commerciale ayant un intérêt lié au sujet de la réunion ou de l'activité ? Veuillez indiquer également les investissements indirects tels que trust ou holding. Vous pouvez exclure les mutuelles, les fonds de pension ou investissements du même type largement diversifiés et sur lesquels vous n'exercez aucun contrôle.

- 3a Actions, obligations, stock options, autres titres (par exemple ventes à découvert) Oui Non
- 3b Intérêts dans une entreprise commerciale (par exemple entreprise individuelle, partenariat, joint venture, appartenance à un conseil d'administration, bloc de contrôle dans une entreprise) Oui Non

4. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Avez-vous des droits de propriété intellectuelle qui pourraient être affectés dans un sens ou dans l'autre par l'issue de la réunion ou de l'activité ?

- 4a Brevets, marques de commerce ou de fabrique, ou droits d'auteur (y compris les demandes en attente) Oui Non
- 4b Savoir-faire protégé par des droits exclusifs sur une substance, une technologie ou un procédé Oui Non

5. DECLARATIONS ET PRISES DE POSITION PUBLIQUES (au cours des trois dernières années)

- 5a Avez-vous donné un avis d'expert ou un témoignage lié au sujet de la réunion ou de l'activité dans le cadre d'un processus réglementaire, législatif ou judiciaire, pour une entité commerciale ou une autre organisation ? Oui Non
- 5b Avez-vous occupé une fonction ou autre poste, rémunéré ou non rémunéré, où vous représentiez les intérêts ou défendiez une position liés au sujet de la réunion ou de l'activité ? Oui Non

6. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

- 6a Si vous ne l'avez pas déjà indiqué plus haut, avez-vous travaillé pour un concurrent du produit faisant l'objet de la réunion ou de l'activité, ou bien votre participation à la réunion ou à l'activité vous donnera-t-elle accès à des informations confidentielles et exclusives du concurrent, ou créera-t-elle pour vous un avantage concurrentiel personnel, professionnel, financier ou commercial ? Oui Non
- 6b A votre connaissance, le résultat de la réunion ou de l'activité profitera-t-il ou affectera-t-il de façon négative les intérêts d'autres parties avec lesquelles vous avez des intérêts communs majeurs, qu'ils soient personnels, professionnels, financiers ou commerciaux (par exemple vos enfants ou frères et sœurs adultes, des collègues professionnels proches, une unité administrative ou un département) ? Oui Non
- 6c A l'exclusion de l'OMS, une quelconque autre personne ou entité a-t-elle participé à ou payé vos frais de voyage en rapport avec la réunion ou l'activité de l'OMS ? Oui Non
- 6d Avez-vous reçu un paiement quelconque (autre que pour les frais de voyage) ou des honoraires pour prendre la parole en public sur la question faisant l'objet de la réunion ou de l'activité de l'OMS ? Oui Non
- 6e Y a-t-il un autre aspect quelconque de votre situation passée ou présente qui n'ait pas été évoqué dans les questions ci-dessus et qui pourrait être perçu comme affectant votre objectivité ou votre indépendance ? Oui Non

7. TABAC OU PRODUITS DU TABAC (*répondez indépendamment du sujet de la réunion ou de l'activité*)

Au cours des quatre dernières années, avez-vous été employé ou avez-vous reçu une subvention à la recherche ou un autre financement d'une entité directement impliquée dans la production, la fabrication, la distribution ou la vente de tabac ou de produits du tabac ou représentant les intérêts d'une telle entité, ou avez-vous eu toute autre relation professionnelle avec une telle entité ? Oui Non

EXPLICATION DES REPONSES AFFIRMATIVES : Si la réponse à l'une quelconque des réponses ci-dessus est « oui », vérifiez le contenu de vos réponses et décrivez brièvement les circonstances sur cette page. **Si vous ne décrivez pas la nature d'un intérêt ou si vous n'indiquez pas le montant ou la valeur en cause le cas échéant, le conflit sera considéré comme majeur.**

N ^{os} 1-4 ; 7 Type d'intérêt, numéro de la question et catégorie (par exemple Propriété intellectuelle 4a droits d'auteur) <u>et</u> description détaillée sommaire	Nom de la société, de l'organisation ou de l'institution	Vous appartient, appartient à un membre de votre famille, à un employeur, à une unité de recherche ou autre ?	Montant des revenus ou des intérêts (si non révélés, considérés comme majeurs)	Intérêts actuels (ou année où ils ont pris fin)

N^{os} 5-6 : Indiquez le sujet, les circonstances particulières, les parties en cause, les dates et autres détails intéressants

CONSENTEMENT A LA DIVULGATION : En remplissant et en signant le présent formulaire, vous consentez à la divulgation de tout conflit pertinent aux autres participants à la réunion et dans le rapport ou le produit de l'activité qui en résultera.

DECLARATION. Je déclare sur l'honneur qu'à ma connaissance les informations que j'ai données sont véridiques et complètes.

Au cas où un changement quelconque interviendrait dans les informations données ci-dessus, j'en informerai rapidement le responsable à l'OMS et remplirai une nouvelle déclaration d'intérêts décrivant les changements en question. Cela comprend tout changement intervenu avant ou pendant la réunion ou l'activité elle-même ou pendant la période menant à la publication des résultats définitifs ou la fin de l'activité concernée.

Je suis d'accord que ma signature électronique est l'équivalent juridique de ma signature manuscrite sur ce formulaire et le consentement à être lié par le présent formulaire et de l'engagement de confidentialité ci-joint.

Date:

Signature (tapez votre nom ici): _____

Code de conduite des experts de l'OPS

Doit être envoyé avec le formulaire de DI

Dans le contexte de ses réunions, comités consultatifs/techniques et autres processus similaires, l'OPS s'appuie sur les conseils normatifs et techniques qui lui sont fournis par des experts éminents dans leur domaine et qu'elle apprécie grandement. Ces conseils contribuent à la formulation des politiques et normes de santé publique qui sont promulguées par l'OPS dans l'intérêt de ses États Membres.

Afin de garantir l'intégrité de ce type de processus, contribuant ainsi à leur crédibilité aux yeux des parties prenantes de l'OPS, il est essentiel que les experts nommés par l'OPS pour rendre des avis techniques et normatifs

- a. divulguent de manière exhaustive et en toute honnêteté sur le formulaire de déclaration d'intérêts (DI) l'ensemble de leurs positions et intérêts susceptibles de donner lieu à un conflit d'intérêts réel ou perçu. Cette divulgation doit aussi être faite oralement devant l'ensemble de leurs homologues experts participant au comité, à la réunion ou au groupe concerné, dès le début de celui-ci/celle-ci, à moins que cela ne soit fait par le président ou le secrétariat ;
- b. fassent état spontanément et régulièrement de tout changement matériel intervenu dans les intérêts divulgués au cours de la période pendant laquelle ils sont au service de l'Organisation ;
- c. respectent le caractère confidentiel des délibérations du comité ou de la réunion, ou des fonctions consultatives qui leur sont attribuées par l'OPS et s'abstiennent de toute déclaration publique concernant le travail du comité ou de la réunion, ou les conseils fournis en qualité d'expert, sans le consentement préalable de l'OPS ;
- d. s'engagent à ne pas participer à des activités pouvant porter atteinte à la réputation du processus de l'OPS auquel ils prennent part ;
- e. s'engagent à exprimer leurs opinions à titre personnel et individuel dans le souci de l'intérêt de l'OPS et non à exprimer les opinions de leurs employeurs, d'autres institutions ou de gouvernements ;
- f. participent activement et pleinement aux discussions et délibérations du groupe, de la réunion ou du comité consultatif pertinent.